

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Condon
Du 10^{me} Juillet an mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Joseph PROSPER (Scholar))

le 10^{me} Juillet à dix heures du soir décédé
de Professionnaire à Charente
âge de l'enfant dix ans, né à la Garde
département du Gard domicilié à la Garde
fils de son père Prospère

N. 3^e
Prospère

et de Rose Reboul professionnelle domestique

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Guillaume Bonfion
âge de l'enfant ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
qui a dit être le père de l'enfant et par le sieur Louis
PROSPER âgé de quarante-trois ans, profession de cultivateur
domicilié à la Garde qui a dit être le père de l'enfant

Et ont, les déclarants, signé eux-mêmes et l'enfant qui a été lu devant eux
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Louis Bonfion, Maire de la
Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Prospère

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Condon
Du 10^{me} Juillet an mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Joseph PROSPER (Scholar))

le 10^{me} Juillet à dix heures du soir décédé
de Professionnaire à Charente
âge de l'enfant dix ans, né à la Garde
département du Gard domicilié à la Garde
fils de son père Prospère

N. 36
Bardou

et de Christine Niclaud Bernard

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Joseph Julien
âge de l'enfant ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
qui a dit être le père de l'enfant et par le sieur Pierre
André PROSPER âgé de dix ans, profession de cultivateur
domicilié à la Garde qui a dit être le père de l'enfant

Et ont, les déclarants, signé eux-mêmes et l'enfant qui a été lu devant eux
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Louis Bonfion, Maire de la
Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Julien

André

Prospère

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Condon
Du 10^{me} Juillet an mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Joseph PROSPER (Scholar))

le 10^{me} Juillet à dix heures du soir décédé
de Professionnaire à Charente
âge de l'enfant dix ans, né à la Garde
département du Gard domicilié à la Garde
fils de son père Prospère

N. 37

et de Rose Reboul professionnelle domestique

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Bonfion
âge de l'enfant ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
qui a dit être le père de l'enfant et par le sieur Louis
PROSPER âgé de quarante-trois ans, profession de cultivateur
domicilié à la Garde qui a dit être le père de l'enfant

Et ont, les déclarants, signé eux-mêmes et l'enfant qui a été lu devant eux
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Louis Bonfion, Maire de la
Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Mullon

Prospère

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Condon
Du 10^{me} Juillet an mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Joseph PROSPER (Scholar))

le 10^{me} Juillet à dix heures du soir décédé
de Professionnaire à Charente
âge de l'enfant dix ans, né à la Garde
département du Gard domicilié à la Garde
fils de son père Prospère

N. 38

et de Rose Reboul professionnelle domestique

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Bonfion
âge de l'enfant ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
qui a dit être le père de l'enfant et par le sieur Louis
PROSPER âgé de quarante-trois ans, profession de cultivateur
domicilié à la Garde qui a dit être le père de l'enfant

Et ont, les déclarants, signé eux-mêmes et l'enfant qui a été lu devant eux
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean François Louis Bonfion, Maire de la
Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après m'être assuré de leur

Mullon

Prospère